

N°100 – décembre/janvier 2018 déposé le 25 janvier 2018

BOIS D'ARCY  
PIC 78/28

**P1**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE



ADRESSE EXPEDITEUR

DESTINATAIRE

Le Conseil départemental des Yvelines fait des choix en matière éducative qui sont aux antipodes de nos mandats : il remet en cause le service public de restauration et d'entretien des collèges, il s'insinue dans le domaine pédagogique en construisant, à Mantes la Jolie, un nouveau collège associant expérimentation et dérèglementation sous prétexte d'« innovation », il met en place des chargés de prévention dans les REP sans que cela réponde à une demande des personnels et des instances. La FSU 78 ne s'étonne pas de ces choix éminemment politiques et elle les combat.

La méthode du Conseil départemental qui consiste à faire croire qu'il agit en toute transparence et concertation doit être dénoncée pour ce qu'elle est : un mensonge ! Sur des questions essentielles touchant aux missions du service public Monsieur Bédier, Président du Conseil départemental, préfère coopter certains de ses interlocuteurs, choisir des conseils aux orientations pédagogiques contestables, plutôt que de respecter la représentativité des organisations syndicales, ou de consulter les professionnels de terrain. Face à ce rouleau compresseur, nulle résistance du côté de la DSDEN des Yvelines.

A la lueur de ces informations, la croisade de Monsieur Bédier contre la disparition des départements d'Ile de France dans le cadre du projet de Grand Paris est suspecte. Comment celui qui n'a de cesse d'imposer le point de vue de quelques-uns, triés sur le volet, contre l'avis des élus du personnel, artisan par ailleurs de la communauté urbaine qui éloigne les centres de décision de la population, serait-il crédible quand il affirme qu'il est important de maintenir une proximité entre les élus de la République et les citoyens ?

À la Fédération Syndicale Unitaire nous sommes non seulement favorables au maintien des départements et des communes comme unité de base de l'organisation administrative du pays, mais nous revendiquons plus de démocratie, plus de dialogue, le respect des instances représentatives, la prise en compte de l'avis des citoyens, des usagers. Ce sont les vœux que la FSU78 forme en cette nouvelle année. Dans ce contexte ce sont, sans aucun doute l'unité syndicale et la mobilisation citoyenne qui imposeront au Conseil Départemental le maintien et l'amélioration du service public.

Evelyne BRAS-DIANA, François HEBERT et Michel CHASTAN

## Une concertation qui n'en est pas une !

La FSU a été à l'origine d'une large intersyndicale CGT - FO - FSU - SGEN CFTD - SUD Education (1) à laquelle s'est ralliée, au nom des parents, la FCPE.

L'objectif commun était de faire valoir qu'on pouvait tenir les objectifs du conseil départemental (circuits courts, bio, tarification sociale ...) sans avoir recours à une SEMOP, ni livrer la restauration aux appétits privés de la SODEXO, ELIOR ou autre KOMPASS et de leurs actionnaires.

L'intersyndicale n'a eu de cesse d'informer les personnels, les usagers et la presse, d'interpeller le CD :

- sur le mensonge qui consiste à dire que le privé remplirait à coup sûr toutes les exigences affichées (mais pas formalisées dans un cahier des charges pour l'instant),

- sur le fait que M Bédier demandait tout simplement un chèque en blanc aux élus du CD lors du vote du 22/12 (dans le cadre d'un partenariat public privé où le privé est majoritaire, tout ce qui n'est pas écrit dans le cahier des charges est réputé facultatif)

L'intersyndicale a défendu l'idée que seul le service public était garant du respect des objectifs affichés, qu'il garantissait à coup sûr de redonner le pouvoir au conseil départemental pour harmoniser les pratiques et de privilégier la restauration sur place.

L'intersyndicale dénonce aussi l'argument du CD qui prétend que la SEMOP lui donnerait plus de liberté en s'exonérant des règles de marché public. Au contraire, ces dernières offrent des garanties aux usagers, d'autant qu'il est possible de privilégier le local grâce à la clause du mieux disant (ce que feint d'ignorer le CD78).

(1) L'UNSA ayant décliné notre proposition dès le début.

Le 29 septembre 2017, les organisations syndicales découvraient le projet du Conseil Départemental des Yvelines : son président souhaitait confier la gestion de l'entretien et de la restauration de la totalité des collèges du département à une Société d'Economie Mixte à Opération unique (SEMOP).

Sous la pression des organisations syndicales, pour tenir lieu de concertation, le Conseil Départemental n'a fait que multiplier les réunions qui ne laissaient aucune place à la contradiction. La décision étant prise, il s'agissait simplement de justifier ce choix en répétant toujours la même litanie :

- Le conseil départemental prétend vouloir améliorer la qualité alimentaire, l'équilibre nutritionnel, la satisfaction des convives, lutter contre le gaspillage alimentaire, renforcer l'équité des prestations sur tout le territoire.
- Les agents seront tous ré-employés (mis à disposition, détachés voire CDIés pour les précaires) en conservant leurs acquis.

Ainsi, ni les 300 manifestants qui criaient « Non à la SEMOP » et « Oui au service public » devant les grilles du CD ce 22/12, ni les grèves répétées des Agents de novembre à décembre, ni la délégation intersyndicale reçue le même jour, pour la forme, par Mme DUMOULIN, ni les 5000 signatures déposées, à cette occasion, pour demander l'abandon du projet, ni l'adoption d'une motion, à l'initiative de la FSU, lors du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 19/12, ni les motions approuvées en Conseil d'Administration par plusieurs établissements des Yvelines, ni les votes défavorables émis par les deux comités techniques n'auront suffi à faire reculer le Conseil Départemental. Aucun amendement n'aura été apporté au projet. C'est la conception du dialogue social selon Monsieur Bédier.

C'est donc par une absence totale de concertation avec les organisations syndicales, comme avec les acteurs de terrain et les usagers, que s'est caractérisée cette première séquence menée tambour battant par le Conseil Départemental. La façon dont se mènent désormais les discussions pour établir le cahier des charges qui s'imposera aux prestataires est édifiante (les publicités qui fleurissent dans les publications du CD sont un bon indicateur pour éclairer ceux qui doutent encore que le choix serait déjà fait) :

Il existe 5 groupes de travail (GT) qui oeuvrent à rédiger le cahier des charges. Aucun ne concerne les personnels enseignants, éducatifs et de surveillance : c'est inadmissible. D'autre part, la conception de ces groupes est à géométrie variable : alors que dans un de ces groupes, une association de parents non représentative à l'échelle départementale y a droit de cité, le SNUTER FSU (qui syndique pourtant des agents du CD) ne figure dans aucun groupe. Le SNUPDEN FSU et le SNASUB FSU n'ont pas été conviés au GT qui rassemble les chefs d'établissement et gestionnaires : le conseil départemental a beau se défendre d'avoir coopté des individus qui se prétendent représentatifs de leur profession, la voix de ceux qui font confiance à la FSU n'est pas, en l'état actuel, écoutée. M Bédier s'entoure de conseils ... plutôt favorables à son projet. Dans ces conditions, nul doute que son choix soit fait.

La FSU demande à être associée aux différents groupes de travail. Non qu'elle ait changé d'avis sur la nécessité de confier la gestion de la restauration et de l'entretien des collèges du 78 à une SEMOP. Mais il nous paraît essentiel de défendre dans ces instances l'idée que les agents font partie de l'équipe éducative, de dénoncer les incidences des choix opérés sur nos collègues administratifs (gestionnaires, secrétaires d'intendance et chefs d'établissement) et de veiller à ce que les usagers gardent un lien étroit avec les personnels du service public.

## Les pièges de l'innovation

*Contre l'avis d'un certain nombre d'acteurs du terrain, un nouveau collège est censé voir le jour à la rentrée 2019 à Mantes la Jolie, dans le quartier du Val Fourré. Celui-ci doit remplacer les collèges André Chénier et Paul Cézanne, car pour le Conseil Départemental comme pour la DSDEN des Yvelines, ceux-ci ne sont plus adaptés à l'accueil du public scolaire de ces quartiers. Nul doute que l'opération immobilière qui s'en suivra n'est pas sans peser lourdement dans les choix de l'ex Maire de Mantes. On s'interroge aussi sur le choix de prévoir un collège 600 alors que l'histoire prouve qu'il vaut mieux privilégier des unités plus petites.*

Le président du Conseil départemental s'est donné pour mission de construire l'établissement du futur, vitrine de l'école à venir, notamment en ce qui concerne les pédagogies du numérique. Avec l'accord du directeur académique, il s'est appuyé sur les conseils de Jérôme Saltet et André Giordan. Le premier est le PDG des éditions Playbac, le deuxième est un didacticien certes reconnu, mais qui est loin de faire l'unanimité. C'est donc un appel à projet qui a justifié l'engagement de ces deux « experts ». Non seulement nous nous posons la question du financement de cette consultation mais nous contestons leurs propositions, à savoir : davantage de présence sur le lieu de travail pour les enseignants, la fin des notes et des classes au profit d'une pédagogie modulaire, une adaptation des programmes nationaux, une valorisation du savoir-être. La FSU alerte : le bâtiment, réalisé par un architecte de talent, risque bien, si il répond au « potentiel d'innovation prévu par les deux consultants » de se heurter au principe de réalité et d'être inadapté au quotidien des personnels et des élèves.

Pour la FSU 78, ce projet a été réalisé « hors sol » sans tenir compte de l'avis des principaux concernés.

Tout d'abord, sur la forme, c'est un simulacre de concertation avec quelques enseignants triés sur le volet qui a prévalu : les arguments des autres collègues se montrant dubitatifs voire franchement hostiles au projet ont-ils seulement été entendus ?

Ensuite, sur le fond, des questions essentielles se posent pour l'avenir des personnels. Quel avenir pour les enseignants dans le cadre des règles du mouvement intra ? Quel avenir pour les professeurs documentalistes, CPE, personnels administratifs, agents d'entretien et de restauration surtout quand certains postes ne manqueront pas d'être supprimés ?

Toutes ces questions légitimes mériteraient des réponses institutionnelles. C'est la raison pour laquelle le SNES/FSU a accompagné en octobre 2017 une délégation composée d'enseignants des collèges Cézanne et Chénier. Le Directeur académique, tout en se posant comme le garant de l'institution, a néanmoins largement ouvert la voie à la déréglementation. En effet, il prévoit de profiler les postes, ce qui limitera de fait le droit de certains collègues à bénéficier de la bonification « mesure de carte scolaire » au plus proche de leur établissement précédent. Il va sans dire que pour nous, ces réponses ne sont pas satisfaisantes. Nous nous opposerons à toute dérogation aux règles du mouvement.

Ce projet, tel qu'il nous est présenté dans certains articles de presse plébiscitant l'innovation, se fait aussi au mépris des élèves et des familles. Sous prétexte d'une expérimentation bienveillante, c'est l'unité du service public d'éducation qui est menacée dans un quartier qui concentre pourtant les difficultés sociales et économiques. En effet, comment assurer la continuité du parcours pédagogique pour un élève qui n'aurait pas bénéficié des garanties offertes par le cadre national ? Quelle assurance d'ailleurs que cette soi-disant innovation fasse ses preuves auprès des élèves concernés ? Comme trop souvent dans la nov-langue de l'institution scolaire, les mots sont détournés de leur sens afin de justifier le non respect des textes réglementaires. Sur ce point la DSDEN semble nous avoir entendu »

Nous ne sommes pas opposés par principe au changement. Au contraire, la FSU 78 est soucieuse de faire évoluer la pédagogie vers plus d'égalité, afin de permettre l'accès de tous aux savoirs émancipateurs. Mais pour atteindre cet objectif, encore faut-il que les professionnels de terrain soient véritablement entendus. La FSU 78 estime que les élèves les plus fragiles face aux attentes de l'institution scolaire doivent bénéficier d'un meilleur encadrement. Mais ce n'est certainement pas en leur proposant moins et en dérogeant aux programmes nationaux, comme le proposent André Giordan et Jérôme Saltet, que nous atteindrons cet horizon. C'est au contraire en renforçant les équipes pluri-professionnelles dans le respect des missions de chacun de ses membres que nos élèves parviendront à trouver du sens dans leur apprentissage des contenus établis à l'échelle nationale et qu'on offrira « un même droit à l'éducation dans tous les territoires ».

**Préparons la mobilisation contre la sélection et les inégalités**

En stratège, J-M Blanquer s'affiche silencieux : il préfère laisser la commission Mathiot tracer les lignes toujours plus convergentes de la réforme du lycée : ses conclusions seront rendues le 24/01 (après la rédaction de cet article). Le SNES choisit d'informer la profession sur les scénarios les plus probables. La mobilisation s'impose pour s'opposer à une réduction des horaires disciplinaires et à une sélection progressive des élèves de la troisième jusqu'à l'université. C'est une rupture avec des années de démocratisation des savoirs qui s'organise et les jeunes des milieux populaires seront touchés en priorité. La maîtrise des budgets des premiers cycles universitaires et les suppressions d'emplois dans le second degré (-25 000 postes d'ici 2022) sont le vrai moteur des réformes.

**Que contient le projet de réforme du lycée ?**

- Fin des séries L, ES, S, STMG et STI2D (quelques séries technologiques très spécifiques seraient maintenues) remplacées par un système « majeures/mineures ».
- Mise en place de semestres (en seconde à la rentrée 2018).
- En Seconde : tronc commun et début des deux disciplines majeures au semestre 2.
- En Première : 25h semaine = tronc commun 15h + 2 disciplines majeures (2x3h) + 2 disciplines mineures.
- En Terminale : 25 h semaine = tronc commun 10h + 2 disciplines majeures (2x6h) + 2 disciplines mineures.
- Le tronc commun du cycle terminal : EPS + HG + LV + Maths + Français en Première ou Philo en Terminale.
- Les duos de majeures (qui seraient aussi duos de mineures) sont préalablement appareillés : maths/phys-chimie, maths/SVT, maths/informatique, maths/SES, phys-chimie/sciences de l'ingénieur, lettres/LVE, lettres/arts, SES/hist-géo, lettres/philo. Des duos définis localement selon l'autonomie du lycée et d'autres colorés STMG ou STI2D seraient possibles.
- L'AP version « coaching » viendrait en plus (HSA?) mais porterait exclusivement sur le parcours lycéen (2h semaine en seconde) et l'orientation (3h semaine pour le cycle terminal), donc de l'AP définitivement déconnecté des disciplines .

**Que faire dès à présent ?**

Signer la pétition « le bac a du sens » sur notre site :

<http://petitions.snes.edu/index.php?petition=38>

Organiser des heures d'informations syndicales sur les projets de réforme. Les militants de la section académique et de la section départementale peuvent venir vous aider à les animer.

Préparer la grève du mardi 6 février sur Parcoursup et les projets de réforme du lycée et du bac, les moyens pour la rentrée 2018 (plus d'informations à venir)

**Que contient le projet de réforme du bac ?**

- En Première : seule l'EAF (écrit et oral) serait maintenue avec une épreuve unique. Les TPE seraient supprimés.
- En Terminale : 2 écrits nationaux pour le duo de majeures en fin de semestre 1 avec une prise en compte dans Parcoursup + 1 écrit de philo en juin (sujet unique à tous les élèves) + 30 minutes d'oral individuel interdisciplinaire sur les 2 majeures (aucune heure dédiée à la préparation ; jury = 2 profs et une personnalité extérieure). Toutes les autres disciplines seraient en contrôle continu a priori cadré nationalement (bac blanc ? banque de sujets ?). L'examen des livrets remplacerait l'épreuve de rattrapage.

**Quelles conséquences ?**

La baisse des horaires disciplinaires (25h contre 27 à 30 actuellement), ce sera partout des postes en moins !

Des disciplines fragilisées car moins présentes dans les duos de majeures ou de mineures. D'autres seraient directement menacées dans le tronc commun (LV2, sciences expérimentales). Quel avenir pour les dernières options ?

L'organisation en semestre et en module majeures / mineures, ce serait à la fois la fin d'un emploi du temps sur l'année pour élèves et professeurs, la fin du groupe classe et la remise en cause des dédoublements, impossibles à prévoir et à organiser à l'année.

Le bac perdrait de son envergure, de sa force et sa dimension « culture commune ». Les épreuves terminales, anonymes et nationales seraient fortement réduites au profit du contrôle continu et la réputation du lycée deviendrait ainsi l'élément discriminant.

La sélection à l'entrée de l'université serait, de fait, préparée par le choix des 2 majeures, choisies en milieu de seconde. Aux élèves de faire au plus vite les bons choix, avec l'obligation de réussir !



**A INSCRIRE SUR VOS AGENDAS**

**Date du prochain stage de la FSU 78 qui devrait avoir lieu à Poissy**